

## DOSSIER DE PRESSE

# Raccordement de la ferme de l'île St Aubin aux réseaux d'eau, d'électricité et téléphonique



---

### Relations presse Ville d'Angers

Corine Busson-Benhammou

02 41 05 40 33 – 06 12 52 64 98

[corine.busson-benhammou@ville.angers.fr](mailto:corine.busson-benhammou@ville.angers.fr)

### Relations presse ERDF

Didier CORVÉE

02 41 93 26 72 - 06 22 44 62 73

[didier.corvee@erdf.fr](mailto:didier.corvee@erdf.fr)

## L'île Saint Aubin

Située sur la ville d'Angers, l'île Saint-Aubin est constituée de 600 hectares de prairies ouvertes au sud et bocagères au nord. Bordées par la Sarthe, la Mayenne et la Vieille Maine, sa situation géographique la positionne au cœur du Bassin de la Maine et fait partie des Basses Vallées Angevines.

Les 9 200 hectares de zones humides qui constituent les Basses Vallées Angevines sont inventoriées au titre de la convention Ramsar et des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF type I et II). Elles sont intégrées au réseau Natura 2000 en qualité de Zone de Protection Spéciale par l'arrêté ministériel du 27 octobre 2004.

De statut privé, elle est exploitée depuis le Moyen-âge pour l'élevage (foin et pâturage). Une centaine de propriétaires se partage cet espace, 32 exploitants agricoles gèrent l'ensemble des prairies et pré clos.

Les propriétaires sont regroupés en Association Syndicale Autorisée de l'île Saint Aubin.

La Ville d'Angers est propriétaire de 40 hectares et de l'ensemble des bâtiments :

- La guinguette fait l'objet d'un bail commercial et attire de nombreux visiteurs,
- Le bac, propriété de la ville d'Angers, est géré par l'association syndicale,
- La ferme est située sur un piton schisteux, qui est la seule partie non inondée de l'île.

### La ferme de l'île Saint Aubin

Dans le cadre de son Agenda 21, la Ville d'Angers a élaboré un projet de réhabilitation de ce patrimoine architectural, pour une mise en valeur éco-touristique de l'île.

Les travaux de la ferme se sont déroulés de 2005 à 2008, en respectant un ensemble de préconisations lié aux contraintes environnementales du site.

Depuis l'ouverture au public en août 2008, la ferme accueille chaque année environ 7 500 visiteurs entre mai et septembre.

Les bâtiments sont actuellement alimentés par un groupe électrogène, il n'y a pas d'eau potable sur le site.

Une étude sur l'autonomisation de la ferme (eau et électricité) a été réalisée en 2009. *Les conclusions de l'étude montrent que cette solution n'est pas réaliste. 200m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques et un volume de 30m<sup>3</sup> de batteries seraient nécessaires pour la production d'électricité.*

L'accès à l'eau potable et à l'électricité permettra d'améliorer les conditions d'accueil du public, de diversifier les animations et d'augmenter l'offre de services à travers un pôle de petite restauration qui reste à définir.

# Les travaux de raccordement

## Des conditions environnementales particulières

L'île étant située au cœur des Basses Vallées Angevines labellisées Natura 2000, **une étude d'incidence a été réalisée permettant de définir la période et les conditions de réalisation du chantier**, ce afin de limiter le dérangement de la faune et de la flore et des activités agricoles (fauche et pâturage).



Cette étude a permis de prendre en compte l'ensemble des paramètres environnementaux :

- Des inondations dont l'importance et la période sont difficilement prévisibles (plusieurs mois dans l'année) et qui rendent l'accès impossible,
- Un seul point d'entrée sur l'île : le bac du Port de l'île limité à 16 tonnes,
- La période de fauche des prairies se situe de juin à août,
- Le pacage des animaux : 500 à 600 bovins en liberté entre début septembre et début novembre,
- Une présence d'habitats et d'espèces remarquables,
- La période de reproduction de l'avifaune et notamment du Râle des genêts à partir de mai et dont les Basses Vallées Angevines abritent 75% de la population nationale.

### Type de travaux

- Tranchée de 1 460 mètres
- Deux forages situés sous la Mayenne (95 m) et sous le canal situé au centre de l'île (56 m)

### Calendrier de réalisation

- Fin août : forages dirigés
- Septembre/octobre 2012 : tranchée et raccordement

### Conditions techniques de réalisation

- Choix des engins : pelleteuses de gabarit limité sur roues basses pression ou chenilles caoutchouc pour limiter la dégradation du sol
- Enfouissement des gaines et rebouchage de la tranchée à l'avancée
- Mise en place de clôtures pour préserver le bétail de chute dans la tranchée
- Remise en place du couvert végétal après fermeture des tranchées pour faciliter la reprise de la végétation
- Réutilisation des matériaux extraits et respect de la stratification et des caractéristiques du sol
- Apports limités de matériaux (sable en fond de fouille)
- Zone de stockage limitée et évacuation des déblais au fur et à mesure
- Préservation du platane (Contournement réalisé au printemps 2012)

### Impact du chantier sur les visiteurs

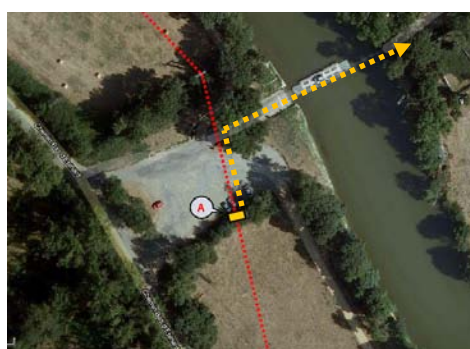
- Une partie du parking est utilisée comme zone de stockage.
- A partir du 1<sup>er</sup> septembre, un parking provisoire sera mis à disposition dans un champ à gauche du bac, une signalisation en indiquera l'accès.
- **Il est interdit aux visiteurs de monter sur le bac en même temps que les engins de travaux ou agricoles**
- Les horaires du bac sont inchangés et la guinguette reste ouverte
- Le dimanche 2 septembre, une fête de clôture est organisée à la ferme de l'île qui fermera ses portes pour laisser la place aux animaux pour une période de pacage qui durera jusqu'en novembre.



## ERDF accompagne la Mairie d'Angers

Suite à l'activité grandissante de la ferme de l'île Saint Aubin, la Mairie d'Angers a décidé d'alimenter l'île en électricité. ERDF met son savoir-faire à disposition de la collectivité pour raccorder l'île au réseau public de distribution d'électricité.

La ferme n'était jusqu'à présent alimentée que par des panneaux photovoltaïques et un groupe électrogène. C'est ERDF qui accompagne la Mairie pour fiabiliser le raccordement électrique de l'île.



----- Futur réseau

----- Réseau existant

### Des travaux respectueux de l'environnement

Pour étendre le réseau jusqu'à l'île, un passage du réseau électrique sous la rivière La Mayenne est nécessaire. La technique de forage dirigé, mise en œuvre par l'entreprise Gendry, consiste à introduire un câble sous la rivière, sans pratiquer de tranchées. Cette technique minimise l'impact sur l'environnement. Dès la fin du forage, les lieux concernés par les travaux retrouvent ainsi leur aspect originel.

1450 mètres de réseau Haute Tension (20 000 volts) et 10 mètres de réseau Basse Tension vont être construits en souterrain pour s'intégrer dans ce site sensible.

Les travaux, qui débuteront le 20 août 2012, dureront deux mois. ERDF investit 67 000 euros pour ce chantier.

ERDF – Électricité Réseau Distribution France, créée le 1er janvier 2008, filiale à 100% du groupe EDF, est le gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité pour 95% du territoire métropolitain. L'entreprise assure l'exploitation, le développement et l'entretien de 1 300 000 km de lignes électriques au service de 35 millions de clients. Elle réalise à ce titre de nombreuses interventions sur ce réseau telles que les raccordements, les mises en service, les dépannages et les changements de fournisseurs.

**Chiffres clefs d'ERDF en Maine-et-Loire : 418 000 clients, 22 000 km de réseaux de distribution d'électricité, plus de 200 000 interventions par an sur le terrain, 380 salariés, 6 lieux d'implantation, 38 millions d'euros investissements annuels.**